



29^e session nationale — protection des entreprises et intelligence économique

titre RNCP niveau 7
grade master - MBA* — 2025 > 2026

**présentation
de la formation**

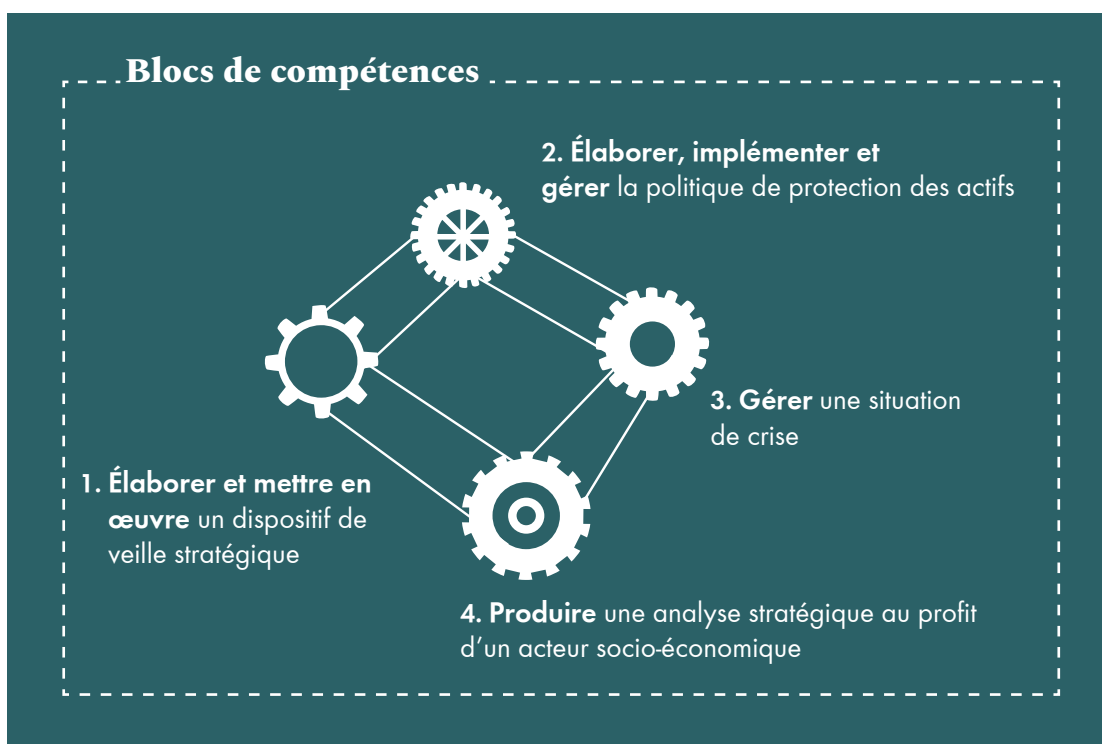
Objectifs de la formation

3 enjeux prioritaires

Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain. Pour faire face à la multiplication des risques, elles doivent désormais évoluer vers un système de gestion intégré de la sécurité-sûreté et de l'intelligence économique.

Une formation de référence

- Concevoir une politique de sûreté fondée sur la gouvernance et la gestion des risques et pleinement intégrée à la stratégie globale de l'entreprise ;
- Favoriser les coopérations et coproduction de sécurité entre les acteurs publics et privés.
- Développer l'ensemble des mesures visant à préserver les intérêts, le savoir-faire et le capital informationnel des entreprises dans ses volets défensif et promotionnel ;



Publics de référence

Les auditeurs* de la session nationale **Protection des entreprises et intelligence économique** sont prioritairement choisis parmi :

- › les élus nationaux et locaux ;
- › les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- › les magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier ;
- › les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- › les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- › les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- › les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- › les officiers supérieurs de la Gendarmerie nationale, des trois armées et des sapeurs-pompier ;
- › les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- › les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- › les membres des professions libérales ;

- › les journalistes et parties prenantes de la communication ;
- › les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- › des auditeurs issus des institutions européennes ;
- › des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs des administrations, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- › des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- › les consultants.

Prérequis

Cette formation est qualifiée de niveau 7 au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Les candidats sont choisis parmi un public de référence dont la liste est donnée ci-dessus.

Cette formation est ouverte à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle (exercice d'une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole) d'une durée totale cumulée de trois ans dans les métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'intelligence économique.

Le recrutement des candidats s'effectue en deux temps, à savoir une présélection sur dossier et un entretien individuel devant un jury de sélection.

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

**les termes de «auditeur/auditrice» doivent être entendus comme bénéficiaire au regard du référentiel Qualiopi*

Organisation pédagogique

Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience

Le département fait appel à son réseau de conférenciers de haut niveau, experts de la sécurité-sûreté et de l'intelligence économique en France et à l'international, et issus des sphères publique et privée.



Bloc de compétences 1

Élaborer et mettre en œuvre un dispositif de veille stratégique

Ce bloc de compétence vise à appréhender le management de l'information stratégique et concevoir un plan de veille dans la perspective d'analyser un environnement déterminé.

Ce bloc est composé des quatre activités suivantes :

- **L'activité n° 1** consiste à contextualiser une démarche de veille
- **L'activité n° 2** consiste à mettre en place une veille offensive, collaborative (OSINT) et prédictive
- **L'activité n° 3** consiste à mettre en pratique des outils d'extraction de contenus (crawling profond et scraping)
- **L'activité n° 4** consiste à qualifier les informations collectées

Principe de l'évaluation RNCP :

chaque auditeur doit élaborer un plan de veille sur un sujet imposé. Le travail demandé se concentre sur l'identification des besoins et la compréhension de l'environnement étudié.

Des travaux individuels et de groupe et des mises en situation

Les auditeurs stagiaires qui prétendent au titre d'expert en protection des entreprises et intelligence économique sont soumis à un processus d'évaluation individuelle visant à valider chaque bloc de compétence.



Bloc de compétences 2

Élaborer, implémenter et gérer la politique de protection des actifs

L'objectif vise à former les auditeurs à l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus générique de gestion de la protection d'un organisme au regard des risques de sûreté et de sécurité économique de son environnement.

Ce bloc est composé des trois activités suivantes :

- **L'activité n° 1** consiste à élaborer l'architecture du management de la sûreté
- **L'activité n° 2** consiste à assimiler les composantes et processus fondamentaux du plan de sûreté
- **L'activité n° 3** consiste à gérer les situations d'urgence et les incidents du point de vue de la sûreté

Ce bloc intègre la réalisation en groupe d'un diagnostic sécurité-sûreté en entreprise.

Principe de l'évaluation RNCP :

chaque auditeur doit élaborer une synthèse stratégique individuelle.

Condition alternative de validation de ce bloc de compétence : obtention de l'attestation de formation au cycle court Manager sûreté de l'IHEMI

Organisation pédagogique



Bloc de compétences 3

Gérer une situation de crise

L'objectif vise à sensibiliser les auditeurs aux bonnes pratiques en matière de réponses aux situations de crise, de continuité d'activité, et de résilience. Les auditeurs endossent différents rôles au sein d'une cellule de crise (en immersion dans le centre de crise et les salles de médiatraining de l'IHEMI selon leurs disponibilités).

Ce bloc est composé des trois activités suivantes :

- **L'activité n° 1** consiste à étudier les processus de gestion de crise
- **L'activité n° 2** consiste à communiquer en situation de crise
- **L'activité n° 3** consiste à favoriser la prise de décisions en situation de stress

Principe de l'évaluation RNCP :

chaque auditeur répond à une suite de questions au fil des événements d'un scénario de crise diffusé en commun.

Condition alternative de validation de ce bloc de compétence : obtention du certificat de formation session nationale Management stratégique de la crise de l'IHEMI



Bloc de compétences 4

Produire une analyse stratégique au profit d'un acteur socio-économique

L'objectif vise à mettre en œuvre les savoirs, savoir-faire et savoir-être abordés dans l'ensemble des blocs de compétence pour répondre, dans le consensus, à une problématique d'intelligence économique. Des groupes de diagnostic et de stratégie (GDS) sont constitués à cet effet. L'exercice se déroule sur l'ensemble de la scolarité.

Ce bloc est composé des deux activités suivantes :

- **L'activité n° 1** consiste à mettre en œuvre les activités fondamentales de l'intelligence économique (connaissance d'un environnement et de ses acteurs)
- **L'activité n° 2** consiste à analyser les informations collectées et proposer des orientations stratégiques

Principe de l'évaluation RNCP :

chaque auditeur élabore et restitue oralement sa synthèse individuelle fondée sur le rapport collectif. Celle-ci expose ses rôles, responsabilités, contributions et conclusions devant un jury composé des deux tuteurs.

Grille de notation

Chaque évaluation s'effectue selon une échelle à 5 niveaux, graduée de A à E :

- A : excellent, compétence parfaitement maîtrisée
- B : très bon, compétence très correctement maîtrisée

- C : moyen, compétence juste maîtrisée
- D : insuffisant, compétence mal maîtrisée
- E : très insuffisant, compétence non maîtrisée

Elle est accompagnée d'une appréciation littérale. **Les notes D et E sont éliminatoires.**

Organisation pédagogique

Des visites thématiques exclusives dans des lieux d'exception

Édifices publics, centres de savoirs, musées, groupements d'intervention : certains sites d'exception nous accueillent. Ces visites constituent un moment privilégié d'échanges, de réflexion et de convivialité.

Un voyage d'étude à l'étranger

Ce déplacement de 5 jours dans un pays étranger permet aux auditeurs de découvrir une autre culture de la sécurité - sûreté. Les visites sont organisées avec la participation et l'appui de la représentation diplomatique française locale.

Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent, professionnel et bienveillant en vue de l'atteinte de ses objectifs notamment :

1. l'équipe du département Intelligence et sécurité économiques, professionnels de la formation en sécurité - sûreté ;
2. des outils méthodologiques et techniques éprouvés et ré-exploitable ;
3. des ressources en informatique, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise) ;
4. le soutien de l'équipe du département Risques et crise pour les enseignements du bloc 3 Gestion de crise ;
5. le soutien du département Gestion et finances pour traiter les sujets relatifs aux dispositions contractuelles.

Autoévaluation et évaluation

L'IHEMI attache une grande importance à la pédagogie mise en œuvre et au suivi des apprenants. Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants sont régulièrement invités à répondre à des questionnaires d'évaluation et d'autoévaluation.

Documents

A leur entrée, les auditeurs - stagiaires se voient remettre les 2 documents suivants :

- le livret d'accueil de l'auditeur. Ce guide pratique délivre les informations techniques et logistiques utiles pour s'orienter durant les séminaires.
- le guide pédagogique et d'organisation de la formation. Ce référentiel précise l'ensemble des attendus, exigences et bonnes pratiques des 4 épreuves RNCP, y compris leurs échéances intermédiaires et principales.

Le titre d'expert en protection des entreprises et en intelligence économique est délivré aux auditeurs stagiaires qui ont satisfait aux conditions d'attribution relatives à l'assiduité et à l'évaluation de chacun des blocs de compétences conformément aux dispositions réglementaires du titre RNCP15275. En 2024, 33 dossiers de candidature ont été retenus, 33 auditeurs ont suivi la formation et 33 ont été diplômés. 100% des auditeurs stagiaires ont obtenu le titre d'expert en protection des entreprises en intelligence économique. Le volume de travail personnel et de groupe peut être conséquent.

Organisation pédagogique

Sites

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux : l'École militaire (75007), au cœur de Paris, comme site principal. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un badge d'accès individuel nominatif est remis à chaque auditeur afin de faciliter son entrée à l'École militaire durant chaque séminaire.



Déroulement

La **29^e session nationale** commencera le **22 septembre 2025** et se clôturera en **juin 2026**.

L'ensemble des enseignements comporte un volume de 273 heures réparties sur 10 semaines (à raison de 4 jours par mois, du lundi après-midi au vendredi midi). Les cours magistraux ont lieu au siège de l'Institut à l'École militaire (ou ponctuellement en région parisienne). Les visites et les exercices de mise en situation occasionnent de brefs déplacements en Île-de-France, en France métropolitaine pour le voyage de cohésion (septembre) et à l'étranger pour le voyage d'étude (mai).

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité détaillé dans la convention de formation. Dans le cas où l'auditeur ne remplirait pas une assiduité de 80% à la formation, le diplôme relatif à cette formation ne pourra lui être délivré.

Programme prévisionnel

22 au 26 septembre 2025

Séminaire n° 1

Ouverture des sessions nationales et des cycles de l'IHEMI

- › Discours d'accueil du directeur de l'IHEMI
- › Présentation des cycles supérieurs et des sessions nationales de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)
- › Appréhender le contexte de guerre économique et identifier les acteurs de la politique publique de sécurité économique. Cette entrée en matière s'effectue dans le cadre d'un déplacement de cohésion sur le territoire métropolitain (3 jours)
- › Introduction générale à l'IA

13 au 17 octobre 2025

Séminaire n° 2

De la contextualisation d'une veille à une pratique offensive, prédictive et collaborative

- › Méthodes et outils de veille (OSINT, IA)
- › Compréhension et connaissance de son environnement (carte heuristique)
- › La veille offensive, prédictive et collaborative
- › L'extraction de contenus (crawling profond et scraping)

17 au 21 novembre 2025

Séminaire n° 3

Organisation d'un dispositif de protection globale (1/2)

- › Préparation à l'exercice de diagnostic sûreté et à la synthèse stratégique
- › Management de la sûreté : architecture et planification
- › Management des risques
- › La protection du chef d'entreprise face au risque pénal
- › La protection de l'information stratégique

- › La protection juridique du patrimoine informationnel
- › La protection de la propriété industrielle
- › Utilisation de l'IA dans la sûreté
- › Épreuve RNCP : Bloc 1 - Dispositif de veille

15 au 19 décembre 2025

Séminaire n° 4

Organisation d'un dispositif de protection globale (2/2)

- › La protection physique des sites
- › La lutte anti-corruption et la due diligence
- › Le contrôle des investissements étrangers
- › Les enjeux de la sécurité privée : coproduction public/privé
- › Le risque terroriste et la radicalisation en entreprise
- › Le plan de prévention des risques et le document unique
- › Diagnostic sûreté : exercice en entreprise
- › Utilisation de l'IA dans la sûreté

12 au 16 janvier 2026

Séminaire n° 5

Souveraineté numérique et cybersécurité

- › Le contexte et les enjeux de la cybersécurité
- › L'action de l'Etat en matière de cyberdéfense
- › La lutte contre la cybercriminalité et la coopération internationale en matière de poursuite des cybercriminels
- › Le rôle du RSSI et sa relation avec la fonction sûreté
- › Le recours à la protection des données personnelles
- › La maîtrise et l'assurance des risques cyber
- › La preuve numérique
- › L'action de l'État en matière de cybersécurité

Programme prévisionnel

9 au 13 février 2026

Séminaire n°6

Protection de l'entreprise à l'international

- › Panorama et analyse de la menace à l'international
- › La sûreté des collaborateurs en mobilité
- › Les enjeux liés à la gestion des événements d'ampleur internationale.
- › Le rôle des ambassades dans l'accompagnement et la gestion des expatriés
- › L'action de l'État en matière de souveraineté économique
- › Diagnostics sécurité/sûreté : restitutions orales du rapport collectif
- › Épreuve RNCP : Bloc 2 - Diagnostic sûreté - Synthèse individuelle

16 au 20 mars 2026

Séminaire n°7

(À la découverte d'autres contextes et enjeux de la sûreté-sécurité)

13 au 17 avril 2026

Séminaire n°8

La gestion de crise

- › Les fondamentaux et les outils de gestion de crise
- › La communication de crise
- › La prise de décision et les comportements humains
- › L'élaboration d'un centre de crise
- › Exercice de crise dynamique en groupes

18 au 22 mai 2026

Séminaire n°9

L'influence économique

- › Les stratégies d'influence
- › La lutte contre les ingérences numériques étrangères
- › La diplomatie économique et les techniques de lobbying
- › L'entreprise face au risque interculturel
- › L'approche juridique de la désinformation
- › Le droit pénal comme une arme de guerre économique
- › L'influence sur les réseaux sociaux
- › Les attaques réputationnelles
- › Épreuve RNCP : Bloc 3 - Gestion de crise
22 mai 2026

15 au 19 juin 2026

Séminaire n°10

Clôture de la session nationale

- › Restitutions collectives des groupes de diagnostic et stratégie (GDS)
- › Épreuve RNCP : Bloc 4 - Restitutions individuelles
- › Réunion du jury d'attribution des titres d'expert en protection des entreprises et intelligence économique
- › Bilan collectif de la 29^e session nationale

**Juin 2026 Cérémonie de clôture
des sessions nationales et cycles**

**Volume horaire annuel:
273 heures**

Droits d'inscription

Les droits d'inscription à la session nationale Protection des entreprises et intelligence économique, destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés, selon les candidatures, à :

Candidatures issues du ministère de l'Intérieur	3 000 euros
Candidatures issues des autres ministères	6 500 euros
Candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique dans leur pays	4 500 euros
* Candidatures issues de structures privées de moins de 50 salariés	6 000 euros
entre 50 et 250 salariés	7 500 euros
de plus de 250 salariés	10 000 euros
Candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle	4 500 euros
Candidatures d'élus locaux ou de cadres des collectivités territoriales, collectivités territoriales ou d'établissements publics	6 000 euros
Candidatures individuelles ou ne relevant pas des catégories précédentes	10 000 euros

* sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

Formation professionnelle

- › L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est certifié Qualiopi et est autorisé à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.
- › Cette formation est éligible au compte personnel de formation (CPF).

Agrément à la formation des élus :

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire - Case n° 39 - 1 place Joffre - 75700 Paris 07 SP

Contact : département Intelligence et sécurité économiques

Tél : +33 (0)6 47 47 27 72

Courriel : securite-economique-ihemi@interieur.gouv.fr Site internet : www.ihemi.fr



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n° 39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Intelligence et sécurité économiques

Tél : +33 (0)6 47 47 27 72

Courriel : securite-economique-ihemi@interieur.gouv.fr



www.ihemi.fr